

# Séance d'information

sur le projet

**«Optimiser les aides éducatives  
complémentaires dans  
le canton de Berne»**



Berne, le 20 septembre 2016

## Contexte

- Aucune vue d'ensemble relative aux offres de prestations et au recours aux institutions socio-pédagogiques (foyers, placement d'enfants, prestations de type ambulatoire)
- Fragmentation importante des compétences cantonales entre trois Directions et quatre offices
- Adoption en mars 2012 de la Motion 221-2011 (Kneubühler, Nidau)
- Complexité accrue du fait de la cantonalisation de la protection de l'enfant et de l'adulte

→ Le Conseil-exécutif donne le coup d'envoi au projet Oaec le 12 mars 2014 (ACE 338/2014).



## Interventions politiques récentes

- Motion 072-2015 (Krähenbühl, Unterlangenegg, UDC)  
«Explosion des coûts du placement d'enfants et d'adolescents»
- Interpellation 291-2015 (Gasser, Bévilard, PSA)  
«Coût des placements d'enfants et d'adolescents francophones dans des institutions extra-cantoniales»
- Interpellation 271-2015 (Krähenbühl, Unterlangenegg, UDC) «D'où vient l'augmentation des contributions de l'OPAH aux institutions du domaine des enfants et des adolescents?»
- Motion 009-2016 (Krähenbühl, Unterlangenegg, UDC)  
«Placement des enfants et des adolescents: harmonisation des systèmes de financement»



## Attentes politiques

- Elaboration d'un modèle de financement et de surveillance uniforme
- Application du principe des coûts complets
- Transparence des données
- Surveillance et pilotage au sein d'une même unité
- Organisation centralisée: un office subordonné à une Direction

